



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.3/2009/9  
5 octobre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS  
ET RUSSE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-troisième session

Genève, 4-6 novembre 2009

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE  
AUX OPÉRATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR VOIE NAVIGABLE**

État des conventions et accords internationaux portant sur des questions de navigation intérieure

Note du secrétariat

1. Le secrétariat reproduit ci-dessous le tableau décrivant l'état des conventions et accords internationaux portant sur des questions de navigation intérieure, qui ont été adoptés dans le cadre de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et à l'extérieur de celle-ci, ainsi que l'évolution de la situation dans un certain nombre de leurs Parties contractantes depuis la Conférence de Bucarest en 2006.
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de l'état d'application de ces instruments et décider de la manière de procéder pour certains d'entre eux qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas encore entrés en vigueur et qui ont peu d'États contractants. Il souhaitera peut-être noter que le texte de tous les instruments juridiques de la CEE ayant trait à la navigation intérieure peut être consulté sur le site Web du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) : <[http://www.unece.org/trans/conventn/sc3\\_legalinst.html](http://www.unece.org/trans/conventn/sc3_legalinst.html)>.

**ÉTAT D'APPLICATION DES CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX  
RELATIFS AUX QUESTIONS DE NAVIGATION INTÉRIEURE**

	<b>Instrument juridique</b>	<b>État d'application</b>	<b>Nouvelles Parties contractantes depuis 2006</b>
1	2	3	4
1.	Convention de 1960 relative à l'unification de certaines règles en matière d'abordage en navigation intérieure <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	En vigueur depuis 1966, 13 Parties contractantes: Allemagne, Autriche, Bélarus, Fédération de Russie, France, Hongrie, Kazakhstan, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie et Suisse	Bélarus Monténégro
2.	Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	En vigueur depuis 1982, 9 Parties contractantes: Autriche, Bélarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Serbie et Suisse	Bélarus Monténégro
3.	Convention de 1966 relative au jaugeage des bateaux de navigation intérieure <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	En vigueur depuis 1975, 16 Parties contractantes: Allemagne, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Suisse	Bélarus Monténégro
4.	Convention de 1976 relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN) <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	Pas encore en vigueur, 1 État contractant: Fédération de Russie	Aucune
5.	Convention de Strasbourg de 1988 sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI) <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de la CCNR	En vigueur depuis 1997, 4 Parties contractantes: Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse	Aucune
6.	Convention de 1989 sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD) <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	Pas encore en vigueur, 1 Partie contractante: Libéria	Libéria

	<b>Instrument juridique</b>	<b>État d'application</b>	<b>Nouvelles Parties contractantes depuis 2006</b>
1	2	3	4
7.	Accord européen de 1993 concernant la sécurité sociale des bateliers et de la navigation intérieure <u>Dépositaire</u> : Directeur général de l'OIT	Pas encore en vigueur, 1 Partie contractante: Bulgarie	Aucune
8.	Accord européen de 1996 sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	En vigueur depuis 1999, 15 Parties contractantes: Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suisse	Bélarus Bosnie-Herzégovine
9.	Convention de 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de la CCNR	Pas encore en vigueur, 5 Parties contractantes: Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse	
10.	Protocole de 1997 à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	Entrée en vigueur le 29 Octobre 2009, 9 Parties contractants: Bulgarie, Danemark, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Serbie et Suisse	Hongrie Serbie
11.	Accord européen de 2000 relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) <u>Dépositaire</u> : Secrétaire général de l'ONU	En vigueur depuis le 29 février 2008, 11 Parties contractants: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie et République de Moldova	Croatie France Allemagne Luxembourg République de Moldova Roumanie
12.	Accord régional de 2000 relatif au service radiotéléphonique dans la navigation intérieure <u>Dépositaire</u> : Administration belge	En vigueur depuis 2000, 16 administrations contractantes: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Suisse	Bulgarie République de Moldova

	<b>Instrument juridique</b>	<b>État d'application</b>	<b>Nouvelles Parties contractantes depuis 2006</b>
1	2	3	4
13.	Convention de Budapest de 2001 relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) <u>Dépositaire</u> : Hongrie	En vigueur depuis 2005, 13 Parties contractantes: Allemagne, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie et Suisse, République de Moldova et République tchèque	Allemagne Fédération de Russie France Pays Bas République de Moldova Slovaquie

-----